

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 9 mars 2020

Convocation du : 24 février 2020

Objet : Affectation de résultats du Budget Economique ZA.

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

Etaient présents : J-M. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF.Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Excusés : JP Bellet, T. Fodera, R. Aquino, T. Gau, J-P. Artigues, F. Darini, M. Gaignaire

Pouvoirs : Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont

Le vice-Président en charge des Finances, Jacques FRANCOU informe les délégués de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy des résultats de l'année 2019 pour le Budget Economique ZA :

un excédent de fonctionnement de : 250 886.13 €

un excédent d'investissement de : 3 660.06 €

Le montant du solde des restes à réaliser est de : - 32 802 €

Le besoin de financement en investissement est de : 29 141.94 €

Le Président propose :

- d'affecter la somme de 29 141.94 € en réserves d'Investissement,
- de maintenir en section de fonctionnement la somme de 221 744.19 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications fournies par le Président, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix exprimées l'affectation du résultat du budget Economique ZA comme indiqué ci-dessus.

votants : 33 dont 3 pouvoirs	pour : 33	abstentions : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	-----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200309-De22_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Affichage : 17/03/2020

Le Président,

Jean-Marie Bernard

